

Exigeons le R.I.C. !

en toutes matières

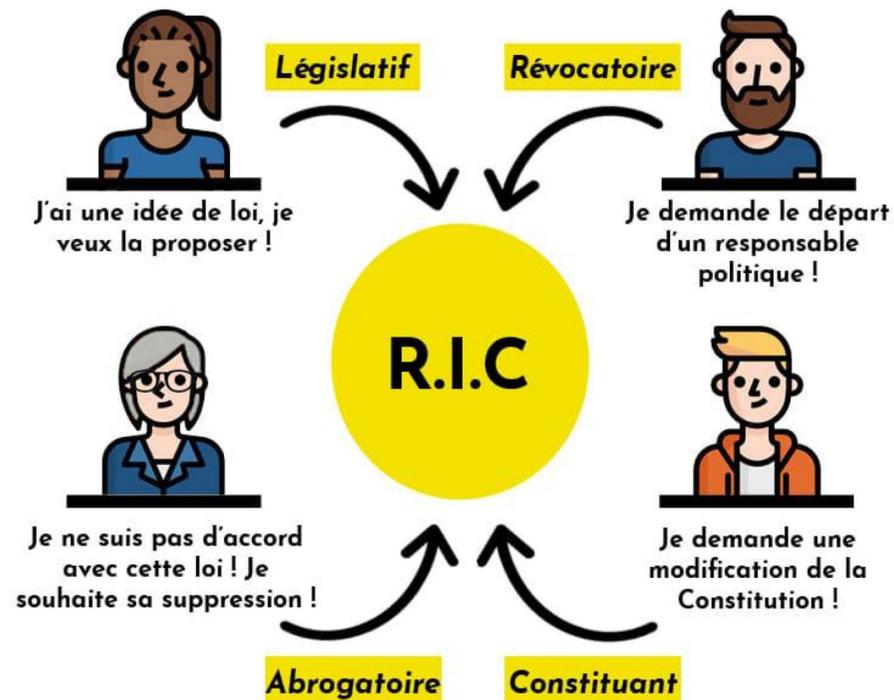
Référendum d'Initiative Citoyenne

C'est quoi le R.I.C. ?

C'est un référendum à l'initiative des citoyens, sans passer par leurs représentants (Article 3 Constitution). Il existe 4 types de référendum (R.I.C) et nous les réclamons !

À quoi sert-il ?

Il permet à l'initiative des citoyens de prendre des décisions importantes. Elles concernent le fonctionnement, l'amélioration ou l'évolution du pays.



Ne pas jeter sur la voie publique

Plus d'infos et pétition sur :
www.article3.fr

Exigeons le R.I.C. !

en toutes matières

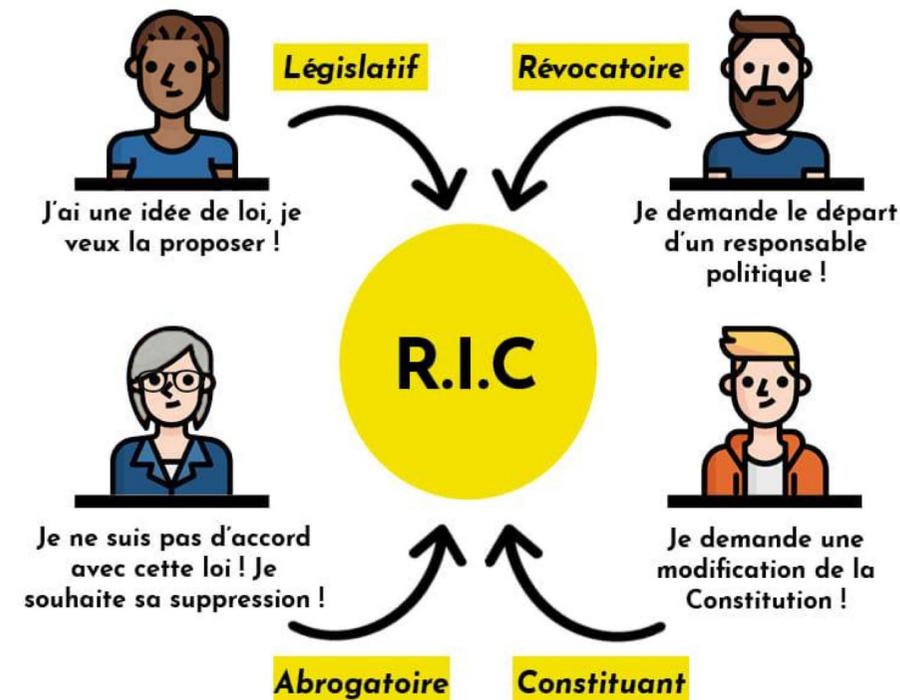
Référendum d'Initiative Citoyenne

C'est quoi le R.I.C. ?

C'est un référendum à l'initiative des citoyens, sans passer par leurs représentants (Article 3 Constitution). Il existe 4 types de référendum (R.I.C) et nous les réclamons !

À quoi sert-il ?

Il permet à l'initiative des citoyens de prendre des décisions importantes. Elles concernent le fonctionnement, l'amélioration ou l'évolution du pays.



Ne pas jeter sur la voie publique

Plus d'infos et pétition sur :
www.article3.fr

C'EST LA REVOLUTION !?!

Absolument pas, le RIC ne modifie en rien les structures parlementaires de notre pays, le peuple aura simplement un droit de regard sur les actes de nos représentants, s'ils trahissent leurs promesses ou servent des intérêts privés au lieu de servir le peuple Français !

Exemples :

Un élu commet des actes malhonnêtes = RIC révocatoire
Non au glyphosate (roundup) = RIC législatif
Refus d'une loi sur des taxes jugées injustes = RIC abrogatoire

COMMENT LE METTRE EN PLACE ?

C'est très simple, il suffit de rajouter quelques mots dans l'article 3 de notre constitution pour que les référendums puissent enfin être déclenchés par le peuple et non exclusivement par les personnes au pouvoir.

Nos représentants ont pour mission de **servir** le peuple, et non de l'asservir, on n'est plus au moyen-âge !

QUESTIONS LEGITIMES CONCERNANT CE RIC

Objection 1 : Le peuple n'est pas assez instruit, il voterait n'importe quoi !!!!

Vous même, vous sentez vous assez responsable pour voter à des référendums dans l'intérêt du peuple français ?

Pensez vous que la majorité des français sont des illettrés ou moins intelligents que les peuples Suisse et Italien ? (parce que chez eux le RIC fonctionne très bien).

Connaissez-vous beaucoup de personnes autour de vous assez inconscientes pour voter un déséquilibre budgétaire ou social dans votre commune ?

Objection 2 : Le RIC est une menace pour les minorités !

Les personnes d'origine ou de confessions différentes pourront, en tant que citoyens, exercer comme tous les autres (c'est le principe du RIC et de la vraie démocratie) leur droit de vote.

Exemple : en Suisse, en 100 ans de RIC, 11 initiatives ont tenté de réduire les droits des minorités, elles ont toutes été rejetées !

Objection 3 : C'est dangereux, la peine de mort pourrait être rétablie !

En Suisse c'est par référendum justement que la peine de mort a été supprimée. En France, pour que la peine de mort soit rétablie, il faudrait sortir de l'UE avant, car des traités ont été signés à ce sujet.

Objection 4 : On va être obligés d'aller voter tous les 4 matins !

Que préférez-vous ? Accorder du temps pour faire entendre votre voix par ces votes ou ne pas perdre de temps et rester bâillonné ?

De plus, de nos jours, le vote peut se faire par voie électronique, sans se déplacer

C'EST LA REVOLUTION !?!

Absolument pas, le RIC ne modifie en rien les structures parlementaires de notre pays, le peuple aura simplement un droit de regard sur les actes de nos représentants, s'ils trahissent leurs promesses ou servent des intérêts privés au lieu de servir le peuple Français !

Exemples :

Un élu commet des actes malhonnêtes = RIC révocatoire
Non au glyphosate (roundup) = RIC législatif
Refus d'une loi sur des taxes jugées injustes = RIC abrogatoire

COMMENT LE METTRE EN PLACE ?

C'est très simple, il suffit de rajouter quelques mots dans l'article 3 de notre constitution pour que les référendums puissent enfin être déclenchés par le peuple et non exclusivement par les personnes au pouvoir.

Nos représentants ont pour mission de **servir** le peuple, et non de l'asservir, on n'est plus au moyen-âge !

QUESTIONS LEGITIMES CONCERNANT CE RIC

Objection 1 : Le peuple n'est pas assez instruit, il voterait n'importe quoi !!!!

Vous même, vous sentez vous assez responsable pour voter à des référendums dans l'intérêt du peuple français ?

Pensez vous que la majorité des français sont des illettrés ou moins intelligents que les peuples Suisse et Italien ? (parce que chez eux le RIC fonctionne très bien).

Connaissez-vous beaucoup de personnes autour de vous assez inconscientes pour voter un déséquilibre budgétaire ou social dans votre commune ?

Objection 2 : Le RIC est une menace pour les minorités !

Les personnes d'origine ou de confessions différentes pourront, en tant que citoyens, exercer comme tous les autres (c'est le principe du RIC et de la vraie démocratie) leur droit de vote.

Exemple : en Suisse, en 100 ans de RIC, 11 initiatives ont tenté de réduire les droits des minorités, elles ont toutes été rejetées !

Objection 3 : C'est dangereux, la peine de mort pourrait être rétablie !

En Suisse c'est par référendum justement que la peine de mort a été supprimée. En France, pour que la peine de mort soit rétablie, il faudrait sortir de l'UE avant, car des traités ont été signés à ce sujet.

Objection 4 : On va être obligés d'aller voter tous les 4 matins !

Que préférez-vous ? Accorder du temps pour faire entendre votre voix par ces votes ou ne pas perdre de temps et rester bâillonné ?

De plus, de nos jours, le vote peut se faire par voie électronique, sans se déplacer